

# SEFRI NEWS SBF

Informations du Secrétariat  
d'Etat à la formation, à la  
recherche et à l'innovation SEFRI



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

# Table des matières

## Sommaire

▪ Mise en œuvre des dispositions constitutionnelles sur la formation Adoption de la loi sur la formation continue par le Parlement	4
▪ Formation professionnelle initiale Nouvel âge limite pour les travaux dangereux	5
▪ Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) «La LEHE crée un cadre juridique uniforme pour l'accréditation»	6
▪ Recherche de l'administration fédérale Les directives révisées en matière d'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale ont été adoptées	7
▪ Parc national d'innovation Les cantons franchissent une étape importante en approuvant le concept de mise en œuvre à l'attention de la Confédération	9
▪ Lancement de l'initiative technologique européenne Clean Sky 2 Des avions plus écologiques grâce aux nouvelles technologies	10
▪ 10 ans de swissnex Singapour «Les relations ont évolué en complexité, sont devenues plus sophistiquées»	10
▪ Global statement 2014 Blog sur le thème de l'éducation numérique	12
▪ Le véhicule de transfert automatique (ATV) - cinquième mission Le Couteau Suisse de l'Espace	14

Page de titre: Les représentations scientifiques swissnex servent de passerelles en matière de formation, de recherche et d'innovation à l'étranger. En juin 2014, swissnex Singapour a célébré son dixième anniversaire. Suzanne Hraba-Renevey, CEO de swissnex Singapour, retrace dans une interview le chemin parcouru et les perspectives d'avenir (page 12).  
Photo: swissnex Singapour

## Sur le mode cool



Chère lectrice, cher lecteur,

De nos jours, la formation, au même titre que ses compagnes et sœurs que sont la recherche et l'innovation, ne peut certainement pas déplorer un manque d'intérêt de la part des milieux politiques. Elle a régulièrement droit, parfois presque jusqu'à saturation, au discours suivant: elle est la seule matière première d'un petit pays, l'axe principal de l'épanouissement personnel entre responsabilité individuelle et mission de la société, le fondement de la cohésion nationale et la base de la compétitivité de l'économie suisse sur la scène internationale.

A cela rien à redire. Et le fait que l'importance accordée à la formation par les responsables politiques incite les collectivités publiques à faire de ce domaine l'une de leurs priorités ne peut être que salué. Reste que la politique vit principalement de confrontations entre partis et de positions idéologiques. La formation n'est donc pas épargnée et fait (elle aussi) l'objet de confrontations. Comment se traduisent ces divergences d'idées? Par des initiatives, qui sont lancées sur le plan local ou national, et par des discussions, avec des avis souvent très tranchés, sur la seule et unique structure d'un plan d'études ou sur la forme et la place que doit avoir l'enseignement de l'éducation sexuelle.

Le débat politique fait certes partie intégrante d'une démocratie et en garantit le bon fonctionnement, mais la formation est un sujet de discussion qui mérite d'être traité avec une grande prudence. Dans ce domaine, plus que dans tout autre, il est souvent très difficile de prendre des décisions fermes et définitives. De par leur complexité, les questions qui se posent demandent autre chose que des solutions clés en main.

Rappelons par ailleurs qu'indépendamment des obligations et des interdictions légitimées et démocratiques, les chances de réussite des personnes qui suivent une formation dépendent avant tout de leur volonté et de leur motivation.

Impossible non plus de ne pas souligner que la formation, voire même un système de formation, ne peut être jugée à la lumière de résultats à court terme. Il faut tout d'abord tester les solutions retenues, sur une période beaucoup plus longue qu'une législature, et tirer les enseignements des expériences sur le terrain, et aussi des échecs, pour pouvoir ensuite, le cas échéant, apporter des améliorations.

Celui qui veut faire bouger les choses dans la formation doit faire preuve de patience ou, comme le diraient les jeunes de manière peut-être plus parlante, savoir rester cool!

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mauro Dell'Ambrogio".

Mauro Dell'Ambrogio  
Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

## Mise en œuvre des dispositions constitutionnelles sur la formation

# Adoption de la loi sur la formation continue par le Parlement

Après des débats intenses au Parlement concernant la responsabilité et le rôle des employeurs dans le domaine de la formation continue, tout était enfin prêt le 20 juin 2014: les deux conseils ont approuvé la version finale de la loi fédérale sur la formation continue. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions sur la formation. Cette loi devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date du lancement de la nouvelle période FRI.



La loi fédérale sur la formation continue adoptée par le Parlement comprend notamment cinq principes, qui indiquent dans quelle direction doit aller le développement de la formation continue en Suisse. Photo: Iris Krebs

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont accepté à une large majorité les nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation. L'article 64a a permis, pour la première fois, de réglementer la formation continue au niveau constitutionnel et de l'intégrer dans la politique en matière de formation. Selon cette disposition, la Confédération a pour mandat de fixer les principes applicables à la formation continue et elle peut également encourager ce type de formation.

### Principes et définition de la formation continue à titre de cadre réglementaire

La loi fédérale sur la formation continue (LFCo) adoptée par le Parlement concrétise ce mandat. Elle comprend cinq principes indiquant dans quelle direction doit aller le développement de la formation continue en Suisse.

- Responsabilité: la formation continue relève en premier lieu de la responsa-

bilité individuelle, mais il est également dans l'intérêt de l'employeur d'encourager à tous les niveaux la formation continue de ses employés. L'Etat joue pour sa part un rôle subsidiaire et n'intervient que lorsqu'il s'agit de préserver des intérêts publics spécifiques.

- Assurance et développement de la qualité: l'assurance et le développement de la qualité doivent garantir une meilleure comparabilité des offres, une plus grande transparence et un niveau de formation élevé.
- Prise en compte des acquis dans la formation formelle: la prise en compte des acquis de la formation continue (formation non formelle) et de la formation informelle dans la formation formelle favorise la création de passerelles au sein du système de formation. En réduisant la durée de la formation et en permettant d'acquérir des diplômes sanctionnant une formation formelle de manière plus efficace, ce

principe sert autant les intérêts des individus que ceux de la société et de l'économie.

- Amélioration de l'égalité des chances: au-delà de l'interdiction générale de discrimination inscrite dans la Constitution fédérale, la LFCo met particulièrement l'accent sur l'importance de la réalisation de l'égalité effective entre les femmes et les hommes, sur les besoins particuliers des personnes handicapées, sur l'intégration des étrangers et sur la réinsertion professionnelle. Une attention particulière doit être accordée à ces groupes cibles dans les lois spéciales et dans les offres concrètes de formation continue.
- Concurrence: les offres de l'Etat ne doivent pas entraver la concurrence. Contrairement à ce qui se passe pour la formation formelle, l'Etat n'intervient qu'en second lieu dans le domaine de la formation continue. Les pouvoirs publics doivent donc veiller d'autant plus à ce que les offres soutenues par l'Etat ne soient pas avantagées dans la concurrence avec les offres financées par le secteur privé.

Ces principes et les autres dispositions de la LFCo ont fait l'objet d'intenses discussions dans le cadre du débat parlementaire. En définitive, la plupart des points de la solution proposée par le Conseil Fédéral ont été acceptés par l'ensemble des participants aux discussions. Le projet de loi n'a donc pas subi de modifications importantes.

Les cinq principes communs et la définition de la formation continue en tant que formation structurée en dehors de la formation formelle (formation non formelle) contribuent à une meilleure transparence sur le marché de la formation continue et permettent de positionner la formation continue dans l'espace suisse

### Quels sont les atouts de la loi fédérale sur la formation continue?

- Une «langue commune»: la formation continue s'est développée progressivement de manière pragmatique. La LFCo garantit une approche uniforme et une unité terminologique.
- Positionnement de la formation continue dans l'espace suisse de formation: en étant définie comme formation non formelle, la formation continue peut mieux se positionner au sein du système de formation.
- Cinq principes servant de cadre de référence pour la formation continue.
- Possibilités de mener des activités de recherche et de développement en matière de formation continue.
- Encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes
- Statistique et monitorage.

de formation tel qu'il est défini dans les dispositions en la matière. Pour certains domaines de la formation continue, les principes peuvent, si nécessaire, être précisés dans des lois spéciales, par exemple dans une loi cantonale.

### Concrétisation par voie d'ordonnance

Une mise en œuvre effective de la loi fédérale sur la formation continue concernant notamment l'acquisition et le maintien des compétences de base chez les adultes passe par une vision commune

et une collaboration interinstitutionnelle efficace dans les domaines du développement, de l'organisation et de l'encouragement. Les dispositions relatives à l'acquisition et au maintien des compétences de base chez les adultes impliquent l'élaboration d'une ordonnance. Il en va de même pour les dispositions portant sur la recherche et le développement en matière de formation continue.

La loi fédérale sur la formation continue et l'ordonnance correspondante entrent en vigueur au début de la prochaine

période FRI, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le message ainsi envoyé est que la formation continue fait partie intégrante de l'espace suisse de formation et du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

### Contact

Theres Kuratli, SEFRI  
Conseillère scientifique, unité Droit,  
division Bases du système de formation  
☎ +41 58 464 20 86  
✉ weiterbildung@sbfi.admin.ch

### Informations complémentaires

Dossier relatif à la loi fédérale sur la formation continue (avec notamment le texte de loi définitif):

↗ [www.sbfi.admin.ch/weiterbildung\\_f](http://www.sbfi.admin.ch/weiterbildung_f)

### Séance d'information

Après la pause estivale, le SEFRI organisera une séance d'information concernant la loi fédérale sur la formation continue et les prochaines étapes à l'intention des acteurs concernés (voir Informations complémentaires).

## Formation professionnelle initiale

### Nouvel âge limite pour les travaux dangereux

Suite à la mise en œuvre du concordat Harmos, les jeunes apprentis démarrent leur formation professionnelle initiale de plus en plus fréquemment à 15 ans. Le Conseil fédéral a de ce fait décidé fin juin 2014 d'abaisser de 16 à 15 ans l'âge minimum pour l'exécution de travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale, afin de permettre non seulement un passage sans transition entre l'école obligatoire et le monde professionnel mais aussi la réalisation des objectifs de formation. L'abaissement de l'âge minimum exige diverses mesures d'accompagnement visant à protéger la santé et à assurer la sécurité des personnes en formation. Les dispositions révisées entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> août avec un délai transitoire de cinq ans au maximum.

Le SEFRI s'efforce de mettre en place une procédure simple et efficace pour l'élaboration des mesures d'accompagnement.



Le Conseil fédéral a décidé fin juin 2014 d'abaisser de 16 à 15 ans l'âge minimum pour l'exécution de travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale. Photo: swissnex

Une assistance et une aide financière sont notamment proposées aux organisations du monde du travail concernées.

### Renseignements

✉ berufsbildung@sbfi.admin.ch

## Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

# «La LEHE crée un cadre juridique uniforme pour l'accréditation»

**La loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), dont l'entrée en vigueur est prévue pour début 2015, prévoit d'offrir une nouvelle base à l'accréditation dans le paysage suisse des hautes écoles. Fin 2012, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a confié à l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) le soin de constituer un groupe de travail intégrant tous les groupes d'intérêt, chargé d'élaborer, d'ici fin 2014, un projet de directives d'accréditation (avec des variantes) selon la LEHE, et ce, sous la houlette de Christoph Grolimund, directeur de l'OAQ. Dans l'entretien qui suit, ce dernier nous révèle l'état d'avancement des travaux et les points auxquels les hautes écoles devront prêter attention lors du passage aux nouvelles directives.**

*La LEHE doit entrer en vigueur début 2015. Quelles en sont les implications pour l'accréditation?*

Christoph Grolimund: la LEHE crée un cadre juridique uniforme, faisant de l'accréditation institutionnelle la condition *sine qua non* pour que les hautes écoles aient le droit de porter l'appellation d'«université», de «haute école spéciali-

sée» ou de «haute école pédagogique» et que les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées puissent bénéficier du soutien financier de la Confédération. Il appartiendra à un conseil d'accréditation indépendant de statuer sur l'accréditation.

*Quel est l'objet des directives d'accréditation? Quelles sont les institutions concernées?*

Les directives d'accréditation transcrivent les prescriptions de la LEHE en règles de procédure et en normes de qualité. Elles concernent toutes les hautes écoles qui entendent faire valoir le droit à l'appellation, qu'elles soient publiques ou privées.

*Comment se sont déroulés les travaux jusqu'à présent? Quelles questions restent encore en suspens?*

Depuis mars 2013, un groupe de travail composé de plus de 40 membres représentant tous les groupes d'intérêt élabore un projet de directives d'accréditation. Si les règles de procédure sont essentielles, la priorité porte toutefois sur deux problématiques majeures: la définition des critères d'obtention du droit à l'appellation d'université, de haute école spécialisée ou de haute école pédagogique et l'établissement de standards de qualité garantissant l'efficacité du système d'assurance de la qualité indépendamment du type de haute école.

*Dans quelle mesure les directives d'accréditation tiennent-elles compte des procédures appliquées à l'étranger?*

Les exemples en la matière sont multiples. Nous avons notamment convié au

sein du groupe de travail un observateur international, qui nous renvoie en permanence notre propre image. En outre, les membres du groupe de travail sont familiers du système de référence européen pour l'assurance de la qualité (*European standards and guidelines*). Enfin, grâce à son engagement en Allemagne et en Autriche, l'OAQ connaît d'autres procédures et met à profit cette expérience au sein du groupe de travail.

*Quels éléments les hautes écoles doivent-elles garder à l'esprit concernant les nouvelles directives d'accréditation?*

Trois points essentiels sont à retenir. Premièrement, l'accréditation porte non pas sur la qualité même de l'enseignement, de la recherche et des services, mais sur le système d'assurance de la qualité des hautes écoles. Deuxièmement, l'assurance de la qualité constitue un outil de gestion; il doit s'adapter à la haute école et non l'inverse. Troisièmement, il convient de souligner que le travail d'optimisation du système d'assurance de la qualité d'une haute école n'est jamais achevé, des éléments étant constamment en cours d'élaboration.

### Contact

Christoph Grolimund  
Directeur de l'OAQ  
☎ +41 31 380 11 60  
✉ christoph.grolimund@oaq.ch

### Informations complémentaires

Mandat et documents du groupe de travail concernant les directives d'accréditation selon la LEHE:  
✉ [www.oaq.ch/pub/de/02\\_10\\_00\\_mandat\\_hfkg.php](http://www.oaq.ch/pub/de/02_10_00_mandat_hfkg.php)



### Portrait

Directeur de l'OAQ depuis 2010, Christoph Grolimund est également membre du conseil de l'association européenne pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) depuis avril 2013. Titulaire d'un doctorat en langue et en littérature allemande ancienne, il a assumé, de 1999 à 2010, la fonction de conseiller scientifique à l'état-major du Conseil des EPF.

## Recherche de l'administration fédérale

# Les directives révisées en matière d'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale ont été adoptées

La recherche de l'administration fédérale consiste en des activités de recherche dont les résultats sont nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'administration et de la politique fédérales. Ces activités s'appuient d'une part sur la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) et d'autre part sur environ 70 dispositions légales particulières. A la lumière des recommandations de l'évaluation en termes d'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale et de la LERI totalement révisée, les directives en la matière ont été revues.



En 2013, la Confédération a consacré quelque 253 millions de francs à la recherche de l'administration fédérale. Les domaines ayant reçu le plus de fonds ont été l'agriculture (36 %), le développement et la coopération (22,5 %) et l'énergie (11,2 %). Source: SEFRI, Illustrations: SEFRI

Pour coordonner la recherche de l'administration fédérale, le Conseil fédéral a mis en place un Comité interdépartemental de coordination, dirigé par le SEFRI. Ce comité coordonne entre autres l'action des offices dans la mise en place de leurs plans directeurs de recherche quadriennaux et arrête des directives en matière d'assurance qualité. Des directives correspondantes ont été adoptées pour la première fois en 2005. En 2013, un groupe de travail composé de responsables de recherche des principaux offices fédéraux menant des activités de recherche de l'administration fédérale a révisé ces directives. Le groupe de travail s'est appuyé pour cela sur les recommandations d'évaluation en matière d'assurance qualité ainsi que sur la LERI totalement révisée. Au printemps 2014, le comité de coordination a donné son feu vert à ces nouvelles directives.

### Directives révisées en matière d'assurance qualité

Le concept de l'assurance qualité dans les activités de recherche de l'adminis-

tration qui figure dans ces directives prévoit essentiellement des prescriptions pour les trois sous-domaines suivants: la gestion de la recherche, les comptes rendus et le reporting ainsi que le contrôle de l'efficacité et l'évaluation. Le concept d'assurance qualité est soumis à ce niveau à une application proportionnée et flexible. Cela permet aux offices fédéraux participants d'adapter l'ensemble de leur planification stratégique aux circonstances respectives et aux moyens financiers disponibles pour la recherche de l'administration fédérale.

#### Gestion de la recherche

Le sous-domaine de la gestion de la recherche comprend cinq volets principaux:

- Planification stratégique: elle fait partie du processus de constitution des plans directeurs. Les plans directeurs sont publiés afin que les thèmes de recherche des différents services fédéraux soient transparents. Ces plans constituent par ailleurs une base importante pour les offices ayant des activités dans la re-

cherche de l'administration fédérale et permettent d'accorder les thèmes de recherche entre eux et d'engager des coopérations. En outre, les plans directeurs sont aménagés de façon très souple, afin de disposer d'une marge de manœuvre adaptée à un contexte en évolution.

- Procédures pour l'attribution des mandats: pour les mandats, ces procédures doivent être conformes aux dispositions de la loi fédérale sur les marchés publics. Pour les contributions, la loi fédérale sur les aides financières et les indemnités s'applique, ainsi que les réglementations législatives spéciales en la matière.
- Suivi de la recherche: les recommandations en matière de suivi interne et externe de la recherche qui ont été adoptées constituent un nouvel élément de ces directives. Le suivi externe sert à augmenter le niveau de qualité scientifique de la recherche en introduisant des méthodologies de pointe,

à garantir un traitement et une évaluation efficaces des résultats de recherche ainsi qu'à soutenir l'exécution des processus. Le suivi interne met par ailleurs l'accent sur les aspects financiers et spécifiques aux contenus des projets de recherche et permet ainsi au service fédéral de connaître l'état actuel des travaux de recherche.

- Base de donnée ARAMIS: ARAMIS contient des informations sur tous les projets de recherche et les évaluations commandités par la Confédération et financés entièrement ou partiellement par ses soins. La saisie des informations relatives aux projets dans ARAMIS apporte de la transparence dans les activités et les dépenses de la recherche publique.
- Principe de transparence: en matière de recherche de l'administration fédérale, la loi fédérale sur le principe de la

## Responsabilités

Compte tenu du large éventail de problématiques dont la Confédération doit s'occuper, la responsabilité principale en matière de recherche de l'administration fédérale est confiée aux services administratifs concernés.

La responsabilité en termes de coordination des activités incombe au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Dans le Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, dirigé par le SEFRI, siègent des représentants des directions des services fédéraux menant leurs propres activités de recherche, de l'administration fédérale des finances ainsi que du Fonds national suisse (FNS), de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et du Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF).

Le comité garantit entre autres la coordination stratégique de la recherche de l'administration fédérale et établit des directives en matière d'assurance qualité. Il est soutenu par un groupe de travail réunissant les responsables de la recherche de la plupart des services fédéraux menant leurs propres activités de recherche de l'administration.

transparence dans l'administration est généralement appliquée. De ce fait, l'intégralité des résultats de recherche ainsi que les données qui sont à la base des analyses doivent être mis à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans la mesure ou des intérêts publics ou privés supérieurs ne nécessitent pas d'être protégés (protection de la personnalité, protection de données commerciales).

## Comptes rendus et reporting

D'un côté, le comité de coordination de la recherche de l'administration fédérale est responsable des comptes rendus d'ordre général, conformément aux directives révisées en matière d'assurance qualité. Chaque année, le comité renseigne le Conseil fédéral sur les données clés de la recherche de l'administration fédérale. De l'autre côté, les services fédéraux concernés doivent s'assurer que les recherches menées sous leur responsabilité fassent tous les ans l'objet d'un compte rendu approprié, destiné au public, au monde politique, aux institutions de recherche et aux autres services fédéraux. Cela se fait selon leurs propres directives et procédures (dispositions spéciales et mandats de prestations p.ex.).

## Contrôle de l'efficacité et évaluation

Les évaluations dans le domaine de la recherche de l'administration fédérale ont pour but principal d'analyser, dans un contexte donné, la pertinence (réponse aux besoins) et l'utilité des résultats de recherche pour les politiques publiques. La responsabilité première de l'évaluation incombe à tous les services fédéraux qui participent aux activités de recherche de l'administration ou qui confient des mandats de recherche à des tiers. Les offices responsables des différents domaines politiques assument également la responsabilité de l'évaluation des activités de recherche (projets, programmes) desdits domaines.

Les directives en matière d'assurance qualité contiennent des recommandations concernant les objets d'évaluation des projets et des programmes de recherche dans le cadre de mandats globaux confiés à des institutions de recherche ainsi que pour la recherche dans les domaines politiques. Les recommandations en matière d'évaluation de l'utilisation

des résultats de recherche sont une nouveauté importante dans ces directives, car l'aspect de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale est étroitement lié au respect de la qualité dans la recherche. Les informations d'utilisation correspondantes peuvent également être utiles pour le développement des stratégies des offices à tous les niveaux. La nouvelle règle de base préconise d'analyser l'utilisation des résultats de recherche conformément aux critères d'évaluation ex-post et de les exposer, de façon appropriée dans la mesure du possible, dans des rapports finaux ou dans des synthèses traitant des projets de recherche mis en œuvre. Les informations concernant l'utilisation des résultats de recherche doivent être soit intégrées à la base de données ARAMIS, soit mises à disposition par le biais d'indications appropriées. Une évaluation externe de l'utilisation des résultats de recherche peut aussi apporter une plus-value à des projets ou à des programmes de recherche plus importants.

## Contact

Daniel Marti, SEFRI  
Conseiller scientifique de l'unité  
Recherche et innovation nationale  
☎ +41 58 462 96 71  
✉ daniel.marti@sbfi.admin.ch

## Informations complémentaires

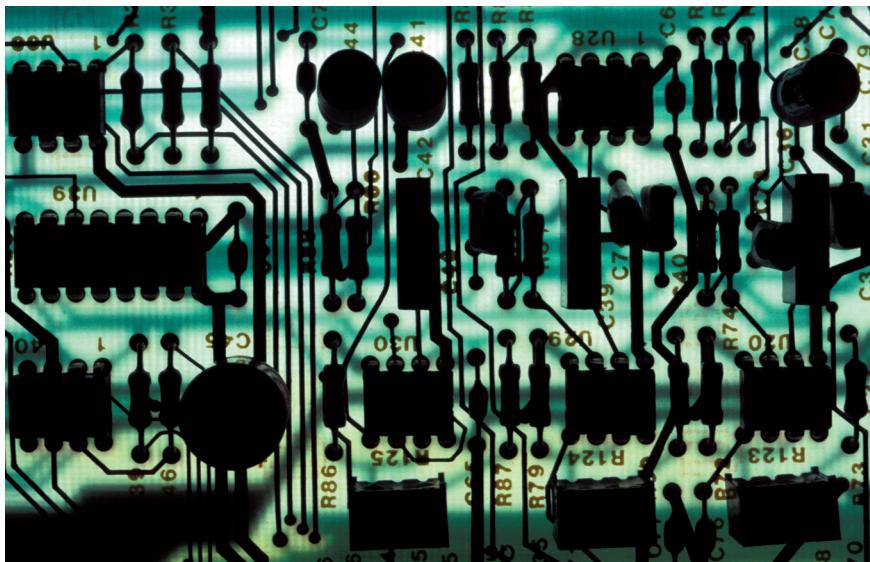
Les directives en matière d'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale peuvent être consultées sur le site internet suivant:

✉ [www.ressortforschung.admin.ch](http://www.ressortforschung.admin.ch)

## Parc national d'innovation

# Les cantons franchissent une étape importante en approuvant le concept de mise en œuvre à l'attention de la Confédération

Fin juin 2014, la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a approuvé à l'unanimité le concept de mise en œuvre d'un parc national d'innovation à l'attention de la Confédération. Outre les deux sites principaux (hubs) à proximité de l'EPFL et de l'EPFZ, deux projets de sites en réseau ont également été retenus. Le concept des cantons définit par ailleurs les bases nécessaires à la mise en place d'une institution responsable à l'échelle nationale.



Une décision du Conseil fédéral concernant la mise en œuvre du parc national d'innovation est attendue à l'automne 2014. Le message sera ensuite transmis pour délibération aux Chambres fédérales. Photo: SEFRI

Lors de leur assemblée plénière du 26 juin 2014 à Berne, les chefs des départements cantonaux de l'économie publique ont validé à l'unanimité le concept de mise en œuvre visant la création d'un parc national d'innovation à l'attention de la Confédération. Ils s'acquittent ainsi du mandat que leur avait confié l'année passée le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

### Le concept en bref

Le concept de mise en œuvre vise non seulement à identifier les sites, mais aussi à définir les critères de participation, les compétences scientifiques et le contexte industriel ainsi qu'à clarifier les questions liées à la disponibilité des terrains. Le concept des cantons esquisse par ailleurs les bases nécessaires à la mise en place de la future organisation faîtière nationale, qui doit réunir les initiatives locales en matière

de commercialisation à l'international et d'assurance qualité.

Il est prévu d'implanter les deux hubs à proximité des deux écoles polytechniques fédérales. Zurich prévoit à cet effet de réaffecter une partie de l'ancien aérodrome militaire de Dübendorf, tandis que Lausanne envisage d'étendre les activités des antennes régionales de l'EPFL dans l'optique de créer un véritable pôle romand de l'innovation.

Quant aux sites en réseau, ils devraient s'installer dans le canton d'Argovie (parc «InnovAARE» à proximité de l'Institut Paul Scherrer sur le site de Villigen) ainsi que dans le Nord-Ouest de la Suisse (projet «BEST» proposé conjointement par les deux cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne et le canton du Jura sur le site d'Allschwil). Ces deux projets remplissent les critères définis

par la CDEP et peuvent en outre se prévaloir d'un financement autonome et du degré de maturité nécessaire.

Une procédure de requalification devrait permettre aux six projets restant en lice de démontrer une nouvelle fois leur potentiel de développement d'ici au lancement du parc national d'innovation en 2016.

### La balle est dans le camp de la Confédération

La décision d'approuver le concept de mise en œuvre à l'attention de la Confédération a été arrêtée à l'unanimité. L'automne dernier, les cantons avaient déjà adopté d'un commun accord les critères et les principes directeurs régissant la procédure de sélection définie précédemment par leurs soins. Ils ont ainsi envoyé à deux reprises un signal fort à la Confédération, démontrant qu'ils considèrent le futur parc d'innovation comme un enjeu national.

Il appartient à présent au DEFR de soumettre le concept des cantons et les propositions afférentes à l'approbation du Conseil fédéral, lequel devrait rendre sa décision à l'automne 2014 avant de transmettre le message au Parlement pour délibération.

### Contact

Sebastian Friess, SEFRI  
Chef Politique d'innovation,  
division Recherche et innovation  
nationale

☎ +41 58 464 94 04  
✉ sebastian.friess@sbfi.admin.ch

### Informations complémentaires

↗ [www.vdk.ch/fr/Parc-dinnovation](http://www.vdk.ch/fr/Parc-dinnovation)

## Lancement de l'initiative technologique européenne Clean Sky 2

# Des avions plus écologiques grâce aux nouvelles technologies

**Au printemps 2014, le Conseil des ministres de l'Union européenne a donné son feu vert à l'initiative technologique conjointe Clean Sky 2. Ce partenariat public-privé entre l'industrie aéronautique européenne, des acteurs du domaine de la recherche et de l'innovation et la Commission européenne permet de développer conjointement des technologies plus propres et des prototypes pour la prochaine génération d'avions. Les acteurs suisses de l'innovation peuvent participer au programme Clean Sky 2 aux conditions prévues pour les pays tiers.**

Le trafic aérien est actuellement responsable de près de 3 % de la totalité des émissions de gaz à effet de serre. Si aucune mesure n'est prise, ce pourcentage aura triplé d'ici 2050. Bien que la part issue du trafic aérien, avec 32 %, soit nettement plus basse que la part engendrée par la production de chaleur et d'électricité, il faut préciser que ces émissions ont lieu à une altitude élevée, là où les gaz ont un effet de serre beaucoup plus important qu'à la surface du sol.

Lancée en 2008 par l'industrie aéronautique européenne et cofinancée par l'Union européenne par le biais du

7<sup>e</sup> programme-cadre pour la recherche, la «Clean Sky Joint Technology Initiative» (Clean Sky 1) avait pour objectif de renforcer le secteur européen de l'aéronautique face à la concurrence internationale et de réduire drastiquement la pollution générée par le trafic aérien. A partir de cette année, l'initiative est reconduite sous le nom de Clean Sky 2 pour une durée de 10 ans (jusqu'en 2024).

### Diminution de l'impact environnemental – augmentation de la compétitivité

Clean Sky 2 s'inscrit dans la continuité de Clean Sky 1. Les technologies seront

améliorées dans plusieurs domaines de la recherche, de la phase de développement et de démonstration en laboratoire à la création de prototypes. Cela devrait aider le secteur européen de l'aéronautique à développer sa compétitivité au niveau mondial. Le budget s'élève à 4 milliards d'euros, dont 2,2 milliards d'euros apportés par les partenaires industriels et 1,8 milliard issu du budget d'Horizon 2020.

### Participation sous conditions des acteurs suisses de l'innovation

On estime à 800 le nombre d'entreprises, de hautes écoles, d'organisations de la recherche et de PME qui prendront part à Clean Sky 2. Les acteurs suisses de l'innovation peuvent actuellement participer aux appels à propositions aux conditions valables dans Horizon 2020 pour les pays tiers dans la catégorie «CS2 Partner». Il s'agit d'entreprises du secteur industriel, de PME et d'institutions de recherche qui prennent part à des mandats de projet spécifiques pour une durée limitée. Une telle collaboration est intéressante avant tout pour les PME, qui ont ainsi la possibilité de travailler en tant que sous-traitants pour les grandes entreprises aéronautiques européennes. L'absence des fonds qui auraient dû être alloués par Horizon 2020 est compensée par la Confédération.

La direction de Clean Sky 2 sera assumée par une structure commune constituée de représentants des entreprises aéronautiques européennes et de la Commission européenne. Les Etats membres de l'UE et les Etats associés à Horizon 2020 ont une fonction consultative et représentent les intérêts de leurs pays au sein du «State Representative Group». La Suisse, de par son statut de pays tiers dans Horizon 2020, n'y est pour le moment pas représentée.

### Initiatives technologiques conjointes

Les initiatives technologiques conjointes («Joint Technology Initiatives» – JTI) réunissent, conformément à l'art. 187 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, des entreprises et des hautes écoles au sein de partenariats public-privé («Public-Private Partnerships» – PPP). Elles existent depuis le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche européen et sont poursuivies dans Horizon 2020.

Les initiatives technologiques conjointes ont pour but de promouvoir le développement de domaines technologiques clés et de jeter des ponts entre les milieux académiques et industriels. Elles sont financées par le programme-cadre de recherche et les fonds propres de l'industrie au moins à parts égales.

Dans le cadre d'Horizon 2020, les acteurs suisses peuvent participer aux initiatives technologiques suivantes:

- Innovative Medicines Initiative
- CleanSky
- Fuel Cells and Hydrogen
- Biobased Industries
- Shift2Rail
- SESAR

En raison du fait que la Suisse ne soit actuellement pas associée à Horizon 2020, les acteurs suisses de l'innovation ne peuvent prendre part à ce programme qu'avec des droits limités. Le financement est assuré dans le cadre des mesures transitoires adoptées par le Conseil fédéral. Des informations supplémentaires sur les conditions de participation peuvent être obtenues auprès du SEFRI (voir sous Contact).

**Contact**

Roland Bühler, SBFI  
 Chef de projet Unité Programmes de recherche et d'innovation  
 ☎ +41 58 464 71 41  
 ✉ roland.buehler@sbfi.admin.ch

**Informations complémentaires**

Clean Sky2:  
 ↗ [www.cleansky.eu](http://www.cleansky.eu)

Informations sur les initiatives technologiques conjointes:  
 ↗ [www.sbfi.admin.ch/jti\\_fr](http://www.sbfi.admin.ch/jti_fr)



L'entreprise suisse Ruag Aviation participait également à Clean Sky. Elle développait des concepts aérodynamiques pour des fuselages arrière. Photo: Ruag Aviation

**Global statement 2014****Blog sur le thème de l'éducation numérique****GLOBAL STATEMENT 2014** ERInet blog

[HOME](#) [ABOUT](#) [NETWORK](#) [LINKS](#)

**Digital Education**

Singapore  
 Rio de Janeiro  
 New York Boston Buenos Aires  
 London Berlin Tokyo Shanghai  
 Seoul Bangalore Paris  
 Vienna São Paulo Ottawa Rome  
 Bern Brasília Canberra Washington  
 Moscow San Francisco  
 New Delhi Santiago de Chile

June 26, 2014  
 by Globalstatement  
 Leave a comment

**Made in Russia: Specifics of Russian Online Education- insights from STC in Moscow**

In Russia there is a long tradition of higher education. Every parent desires to see one day his child graduate. According to the OECD report "Education at a glance", around 60% of the population has a university degree, which places Russia at the 4<sup>th</sup> place worldwide. Russian higher education, as the rest of the world, is also experiencing global challenges and is making efforts to follow the new trends. Although the boom of "digital revolution" in higher education hasn't yet arrived in Russia, we can mention some interesting collaborations. Written by Andrey Melnikov, STC, Swiss Embassy in Moscow



swissnex 

[SEARCH](#)

[FOLLOW BLOG VIA EMAIL](#)

Enter your email address to follow this blog and receive notifications of new posts by email.

[Follow](#)

**RECENT POSTS**

■ [Made in Russia: Specifics of Russian Online Education- insights from STC in Moscow](#)

de contraintes financières, physiques ou temporelles: on peut apprendre où on veut et quand on veut, à condition d'être connecté à internet. Quels sont les enjeux de tels changements?

Afin de vivre pleinement l'expérience numérique, le réseau extérieur avec mandat FRI a lancé un blog qui présente les derniers développements de l'éducation numérique et les projets les plus innovants dans ce domaine dans différents pays.

**Informations complémentaires et inscription pour le blog:**

<http://globalstatement.wordpress.com/>

Le Global Statement identifie, analyse et présente les tendances globales dans le domaine des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation. Il repose à la fois sur l'expertise du réseau suisse des conseillers scientifiques et sur celle des swissnex, répartis dans 19 pays à travers le monde.

Le thème de l'année 2014 est l'éducation numérique. Les outils numériques transforment l'éducation dans le monde entier, brouillant les frontières de l'enseignement et modifiant les sphères d'influence. Avec l'apparition des cours massifs en ligne – les MOOCs – la diffusion du savoir ne semble plus avoir

## 10 ans de swissnex Singapour

# «Les relations ont évolué en complexité, sont devenues plus sophistiquées»

swissnex Singapour a fêté son 10<sup>ème</sup> anniversaire au mois de juin. Inauguré en 2004, il a permis d'étendre le réseau swissnex en Asie, répliquant ainsi le succès de ses prédécesseurs, à Boston et à San Francisco. Le choix de Singapour s'est imposé tout naturellement: en plein expansion, ce pays possède un fort potentiel innovateur et une recherche de haute qualité. La Suisse a longtemps été considérée comme un exemple par Singapour et aujourd'hui, les collaborations et les échanges entre les deux pays sont intenses: la plupart des hautes écoles suisses y ont en effet développé des coopérations. Ce paysage était bien différent il y a dix ans, quand Suzanne Hraba-Renevey a accepté de diriger cette aventure. Retour sur une décennie d'activités.



Comment ont évolué les activités de swissnex au fil des années?

Suzanne Hraba-Renevey, CEO swissnex Singapour: au tout début il s'agissait de mettre en place un réseau et de le faire fonctionner, notamment en soutenant la signature d'accords entre les hautes écoles. Par la suite, je dirais que les relations ont évolué en complexité, sont devenues plus sophistiquées. L'échange du savoir est désormais plus stratégique, une véritable synergie s'est créée entre les institutions et des curricula communs ont également été élaborés. Aujourd'hui, la coopération ne s'opère plus seulement dans le domaine de l'éducation, mais aussi dans la recherche et l'innovation. En effet, de plus en plus d'entrepreneurs suisses s'installent à Singapour, bénéficiant de démarches simples et d'une position donnant accès aux pays du sud-

est asiatique. swissnex les conseille et les aide à développer leur visibilité, en partenariat avec le Swiss Business Hub.

*En parlant de la place stratégique de Singapour en Asie, est-ce que swissnex sert de point d'ancrage pour des coopérations dans d'autres pays d'Asie du sud-est?*

Oui, en effet. Nous collaborons avec les ambassades suisses au Vietnam, en Thaïlande, en Indonésie et en Malaisie. Nous avons par exemple organisé des *education fairs* et des *road trips* au Vietnam afin de promouvoir la place académique suisse et de créer des connexions entre les acteurs.

*Quelle est la plus grande success story de swissnex Singapour?*

Je dirais qu'il y en a plusieurs. Depuis quatre ans nous organisons, en parten-

ariat avec le Swiss Business Hub, la Swiss Education Fair qui a beaucoup de succès, plaçant la Suisse au même rang que des pays tels que les Etats-Unis ou l'Angleterre, où se trouvent les universités les plus prestigieuses. Nous sommes également fiers d'avoir contribué au renforcement de la présence académique suisse à Singapour, en ayant soutenu l'ouverture du Singapour ETH Center et du St Gallen Institute of Management en 2012 et en ayant facilité la mise en place des programmes d'universités d'été pour les étudiants des HES vaudoises, dans le cadre d'un mandat avec le Directoire de l'Education Supérieure du canton du Vaud. Certaines universités nous ont aussi confié le mandat de soutenir la création ou le développement des réseaux d'alumni. De manière générale, c'est la densification et la sophistication des réseaux et leur impact sur les projets individuels de nos partenaires qui sont notre plus grand succès.



Zoom sur les nouvelles technologies: présentation d'une imprimante 3D. Photo: swissnex Singapour



La cérémonie d'anniversaire de l'équipe swissnex Singapour a eu lieu mi-juin 2014. Photo: swissnex Singapour

*10 ans est un anniversaire important, quel bilan faites-vous et quelles sont vos perspectives futures?*

swissnex Singapour a atteint ses objectifs en construisant ce solide réseau. L'anniversaire a été l'occasion de se tourner vers le passé, remercier nos partenaires et regarder vers l'avenir. Dans le futur, c'est encore davantage vers l'innovation que nous aimerions nous tourner, en développant nos programmes de soutien aux activités entrepreneuriales. *Engaging the future through innovation* - tel est d'ailleurs le thème des célébrations qui ont eu lieu à la Bibliothèque Nationale de Singapour, avec de nombreuses sessions sur l'entrepreneuriat, notamment social, et l'innovation, par exemple dans le domaine de la nutrition. Ces activités ont été à l'image de swissnex, donnant l'opportunité aux divers protagonistes de se rencontrer, d'échanger leurs idées et de développer des projets dans un esprit ouvert, interdisciplinaire et innovateur. Tout cela dans un cadre festif, en présence du Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio et de nombreux acteurs venus de Suisse qui, en collaboration avec leurs collègues

singapouriens, ont enchanté les invités tout en mettant l'accent sur la créativité et l'innovation suisses.

#### Contact

Suzanne Hraba-Renevey,  
CEO swissnex Singapour  
☎ +65 67749361  
✉ [suzanne.hraba-renevey@swissnex-singapur.org](mailto:suzanne.hraba-renevey@swissnex-singapur.org)

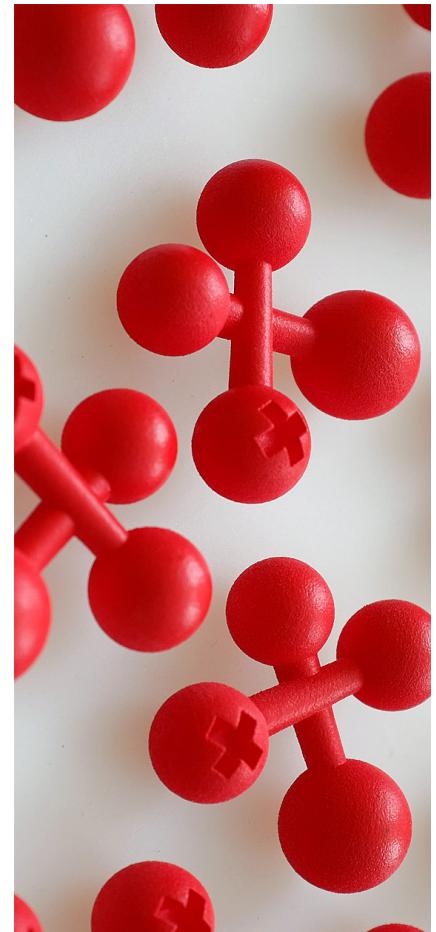
#### Informations complémentaires

swissnex Singapour:  
✉ [www.swissnexsingapur.org/](http://www.swissnexsingapur.org/)

#### A propos de swissnex

swissnex est un réseau de consulats scientifiques ayant des attaches dans les centres d'activité les plus innovants du monde tels que Bangalore, Boston, Brazil, San Francisco, Shanghai et Singapour. Nous contribuons activement à renforcer la position de la Suisse en tant que pôle d'excellence mondial dans les domaines de la science, de l'éducation et de l'innovation.

Les sites d'implantation des swissnex:  
✉ [www.swissnex.org](http://www.swissnex.org)



## Le véhicule de transfert automatique (ATV) - cinquième mission

# Le couteau suisse de l'espace

Depuis son voyage inaugural en avril 2008, le véhicule de transfert automatique (ATV) joue un rôle crucial dans le ravitaillement de la Station spatiale internationale (ISS). Après cinq missions d'affilée, qui se termine en 2014 par la mission ATV-5 *Georges Lemaître*, le cargo spatial européen s'impose comme un pilier de la logistique de la station. Cette série d'ATV assoit la réputation de fiabilité de l'Europe dans le domaine du transport spatial. L'un des éléments clés de cette réussite réside dans la flexibilité: l'ATV est amélioré un peu plus après chaque mission et adapte sa cargaison aux besoins de la station.



Le premier vaisseau spatial ATV utilisé comme véhicule-test en vue d'opérations sur l'ISS et à proximité avait été baptisé *Jules Verne*, du nom du célèbre auteur de romans de science-fiction français. Les véhicules opérationnels des missions suivantes portaient le nom de scientifiques européens de renommée mondiale qui avaient un lien avec les principaux pays participant au programme ATV: *Johannes Kepler* (Allemagne), *Edoardo Amaldi* (Italie), *Albert Einstein* (Suisse) et *Georges Lemaître* (Belgique). Photo: ESA

L'ESA et l'industrie européenne ont travaillé main dans la main pour que les ATV soient à la hauteur de cet effort spatial. Le programme a permis de développer d'importantes fonctions du véhicule orbital, allant de l'amarrage autonome de haute précision aux opérations de vol libre. De nouvelles procédures et des

formations spécifiques aux situations imprévues ont permis de renforcer les fonctionnalités opérationnelles des ATV.

### Les origines du programme ATV

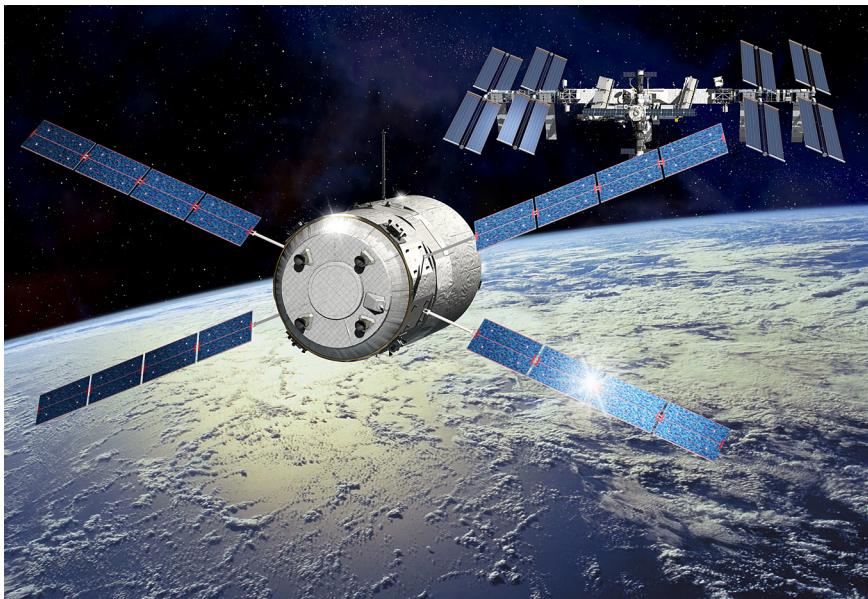
L'accès indépendant à l'avant-poste orbital est un important aspect politique et opérationnel, ainsi qu'un atout financier

dans la participation aux coûts opérationnels de la station. La Suisse participe également à ce programme.

Grâce à l'ATV, l'ESA a obtenu l'autorisation de rallier la station spatiale avec ses propres systèmes de transport spatial. Sous l'égide de l'ESA, l'industrie européenne s'est également intéressée dès 1987 au projet de construction d'un véhicule de ravitaillement automatique. Suite à la coopération sur Spacelab, l'ESA a commencé, au début des années 1990, à participer à des études communes avec les agences spatiales des Etats-Unis et de la Russie afin de définir les missions de l'ATV. En 1995 la participation de l'Europe au programme ISS, inclus le laboratoire orbital Columbus et le projet ATV, a été formellement approuvée par les états participants, dont la Suisse.

### Vaisseau spatial le plus complexe jamais construit en Europe

De tous les véhicules qui rallient l'ISS, l'ATV est le plus puissant et celui qui a la plus grande capacité de fret. Vaisseau spatial le plus fiable et le plus complexe jamais construit en Europe, il associe un ensemble complet de fonctionnalités automatiques de rendez-vous à des technologies de sécurité de l'équipage. L'ATV permet à la station et à son équipage permanent, composé de six personnes, de pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Si l'ATV assure l'approvisionnement en nourriture, en eau, en gaz atmosphériques, en carburant pour l'ISS et en équipements de recherche pour les astronautes, il permet également d'ajuster l'orbite de la station spatiale. Une fois amarré et grâce à ses puissants moteurs, l'ATV européen procède au rehaussement orbital de la station, contrant ainsi l'effet de la traînée atmosphérique qui provoque la perte progressive d'altitude de la station. Lorsque l'ATV est amarré à



Avec sa grande capacité, l'ATV est un véhicule de service capable d'approvisionner l'ISS, qui tourne autour de la Terre à une altitude d'environ 400 km, en ressources essentielles. Ce vaisseau cargo joue un rôle crucial dans la logistique de la station spatiale puisqu'il remplit les fonctions de ravitailleur, de remorqueur spatial et de véhicule de stockage. Photo : représentation artistique, ESA.

l'ISS, il peut également déporter la station afin d'éviter toute collision potentielle avec des débris spatiaux, préservant ainsi le carburant de la station. Il assure aussi le contrôle d'attitude lorsqu'un autre vaisseau s'approche de la station.

L'ATV reste amarré à la station pendant une durée d'environ six mois, période durant laquelle il sert de module pressurisé. Au terme de sa mission, le vaisseau procède au désamarrage et quitte la station avec plusieurs tonnes de déchets à son bord. Le voyage retour de l'ATV s'achève par une rentrée contrôlée, mais destructive, dans l'atmosphère terrestre.

#### **L'esprit d'équipe et le centre de contrôle (ATV-CC)**

L'ATV-CC, situé à Toulouse, France, est chargé de la conduite des opérations de l'ATV et de la coordination de l'ensemble des moyens sols nécessaires et est en interface avec les centres de contrôle de Moscou et de Houston.

- Le centre de contrôle de Houston (MCC-H) met en oeuvre la partie américaine de la Station spatiale internationale. Il est l'autorité suprême pour toutes les opérations liées à l'ISS.
- Le centre de contrôle de Moscou (MCC-M) met en oeuvre le module de service russe auquel l'ATV va s'arrimer. Il gère également la phase de rehaussement de la station.

▪ A bord de l'ISS, l'équipage prépare la station à recevoir le véhicule de transfert, surveille le rendez-vous et les opérations d'amarrage (intervient au besoin pour les stopper ou annuler l'approche), enfin transfère le fret de l'ATV vers la station, et inversement les déchets de la station vers l'ATV lors du retour.

Le vaisseau le plus innovant jamais développé en Europe est également le seul véhicule de desserte de la station spatiale qui fonctionne dans un cadre trilatéral. En effet, l'Europe, la Russie et les États-Unis coopèrent étroitement pour garantir le succès des missions ATV.

Si les phases de navigation, de vol et d'amarrage de l'ATV sont automatisées, une assistance au sol reste cependant nécessaire. Pendant sa mission, le vaisseau spatial est surveillé et commandé par le ATV-CC, dont les équipes travaillent jour et nuit en coordination avec les autres centres de contrôle en Russie et aux États-Unis. L'ATV-CC est chargé de la direction des opérations en vol et de la coordination des ressources au sol. La moindre commande est exécutée avec l'accord des partenaires à la station spatiale.

Trois agences spatiales, trois cultures de travail différentes. La nature trilatérale de ce véhicule spatial complexe oblige à faire preuve d'ouverture d'esprit. Le projet ATV

a permis de développer des méthodes communes pour concevoir, construire et contrôler ce véhicule spatial.

#### **Fabriqué en Europe et en Suisse**

Le projet ATV fait appel à l'expertise de dizaines d'entreprises et de milliers de techniciens et ingénieurs répartis partout en Europe. Chaque vaisseau est la formidable concrétisation d'une coopération industrielle complexe qui va au-delà des agences, des entreprises et des frontières.

L'entreprise Airbus Defence & Space, à Brême, est le mandataire principal pour la production des cargo spatiaux ATV. L'industrie spatiale suisse joue un rôle important dans le développement et la production des ATV. L'entreprise RUAG Space à Zurich (anciennement Contraves, puis Oerlikon Space) a mis au point la structure de base de l'ATV, et APCO Technologies à Aigle (VD) a développé le bouclier anti-micrométéorites et anti-débris spatiaux du module de service. L'entreprise Syderal à Chüles (BE) a conçu des composants électroniques servant à réguler la température du satellite. Enfin, l'entreprise Clemessy à Bâle fournit d'importants composants électroniques.

Grâce à la participation de la Suisse aux programmes de l'ESA pour le développement et l'exploitation de l'ISS et à l'expérience acquise, l'industrie suisse se positionne pour de futures activités de développement de l'ESA dans le domaine des vols spatiaux habités. Par exemple, le module de service du vaisseau Orion de la NASA sera développé et construit par l'ESA et s'appuiera sur les expériences acquises grâce à l'ATV.

#### **Contact**

Kamlesh Brocard, SEFRI  
Conseillère scientifique,  
Division Affaires spatiales  
☎ +41 58 464 71 41  
✉ kamlesh.brocard@sbfi.admin.ch

#### **Informations complémentaires**

L'ESA a publié une brochure intéressante avec un grand nombre de photos et de graphiques sur l'ATV.

↗ [www.esa.int/Our\\_Activities/Human\\_Spaceflight/ATV](http://www.esa.int/Our_Activities/Human_Spaceflight/ATV)

## LE CHIFFRE



Au cours des dernières années, de nombreuses entreprises, institutions de recherche et hautes écoles suisses ont réalisé avec succès des projets transnationaux grâce à EUREKA. Ainsi, entre 1985 et 2013, pas moins de 575 projets avec une participation suisse ont été menés à bien dans ce contexte. Le montant total des moyens financiers octroyés dans le cadre d'EUREKA s'élève à 505 millions d'euros. Alors qu'auparavant on réalisait surtout des projets individuels, les projets Eurostars ont récemment gagné en importance.

A partir de l'été 2014, la Suisse assure la présidence pour une année de l'initiative européenne de recherche EUREKA. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet à l'adresse suivante: [www.sbf.admin.ch/eureka](http://www.sbf.admin.ch/eureka). Par ailleurs, la publication éditée récemment par le SEFRI «EUREKA – innover grâce à des partenariats internationaux» donne un aperçu général d'EUREKA (téléchargement sur Internet ou commande à l'adresse [info@sbfi.admin.ch](mailto:info@sbfi.admin.ch)).

## Année de la formation professionnelle – Agenda

**En décrétant 2014 «année de la formation professionnelle», la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail souhaitent mieux faire connaître la formation professionnelle à l'échelle nationale et internationale. Plusieurs manifestations telles que les conférences sur les places d'apprentissage, les journées de la formation professionnelle, les salons des métiers et les journées d'information constituent autant d'occasions de présenter au public la formation professionnelle et ses atouts.**

Un récapitulatif des manifestations sous forme de calendrier peut être consulté sur le site internet [www.formationprofessionnelle2014.ch](http://www.formationprofessionnelle2014.ch). Toutes les personnes qui envisagent d'organiser une manifestation, une journée, env. en rapport avec la formation professionnelle peuvent publier l'information sous cette rubrique en envoyant un message à [info@sbfi.admin.ch](mailto:info@sbfi.admin.ch).

### Prochaines manifestations (extrait du calendrier)

29.8.-2.9.	OBA Ostschweizer Bildungs-Ausstellung, St-Gall
9.-11.9.	BiM Berufsinfo-Messe 2014, Olten
11.-17.9.	Capa'cité 2014 au cœur de Neuchâtel
12.9.	Schaffhauser Berufsmesse, Schaffhouse
15.-18.9.	Internationaler Berufsbildungskongress, Winterthour
17.-21.9.	SwissSkills Bern 2014, Berne
19.9.	SBV-Berufsbildungstagung 2014, Berne
5.11.	Luzerner Konferenz höhere Berufsbildung, Lucerne
5.-9.11.	FIUTSCHER, Bündner Berufsausstellung für Aus- und Weiterbildung, Chioire
13.11.	Journée «Futur en tous genres», partout en Suisse
18.11.	Journée de la formation professionnelle du SEFRI, Berne
18.-22.11.	Berufsmesse Zürich, Zurich
25.-30.11.	Salon des Métiers et de la Formation, Lausanne

## En interne

### Nouveaux numéros de téléphone

**Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014 l'administration fédérale est dotée de nouveaux numéros de téléphone. Les nouveaux numéros peuvent être consultés sur le site internet de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC). Jusqu'au printemps 2015, il sera possible de joindre les services de l'administration fédérale via les anciens et les nouveaux numéros.**

Dans le cadre du regroupement de la téléphonie avec l'informatique, l'administration fédérale a introduit de nouveaux numéros de téléphone. Suite à cette renumérotation, toute l'administration fédérale a reçu un préfixe unique (058). Les collaborateurs disposent ainsi d'un nouveau numéro de téléphone personnel, indépendant des sites d'implantation et qui peut être transféré en cas de déménagement. Les numéros seront modifiés progressivement.

- Depuis le 1<sup>er</sup> mars: les appels entrants peuvent être effectués sur les anciens et les nouveaux numéros. Les deux numéros continuent à fonctionner au moins jusqu'au printemps 2015.
- A partir du 1<sup>er</sup> juin: le nouveau numéro s'affichera pour tous les appels sortants.
- A partir du printemps 2015: la déconnexion des anciens numéros aura lieu en concertation avec les unités administratives.

Les numéros de téléphone mobile actuels ne sont pas concernés par la nouvelle numérotation. Les nouveaux numéros de l'administration fédérale peuvent être consultés individuellement sur le site internet suivant:

 [www.tel-admin.admin.ch](http://www.tel-admin.admin.ch)

## IMPRESSUM

Editeur: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Effingerstrasse 27, 3003 Berne

[info@sbfi.admin.ch](mailto:info@sbfi.admin.ch), [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch)

Rédaction: Dani Duttweiler, Martin Fischer

Graphisme: Thomas Lüthi

Imprimerie: OFCL

Langues: d et f (imprimé), e et i (format numérique)

ISSN 2296-3685

La prochaine édition du SEFRI News paraîtra mi-septembre 2014.